

COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	9

Séance du 05 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, régulièrement convoqué par le Maire en date du 17 MARS 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de M. Philippe LE JONCOUR, Maire.

Présents : LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, PERCHOC Hélène, CHELIN Denis, STEUNOU Sylvie,

Absents excusés : LE ROLLAND Annie, THOMAS Jean-François

Secrétaire de séance : JOANNOT Alain

Secrétaire de séance adjoint : LE GALL Anne

Délibération n° 2023-02-08
Budget principal : budget primitif 2023

Il s'articule autour de deux sections : la section de fonctionnement qui permet à la Collectivité de gérer les affaires courantes et la section d'investissement qui est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. La section de fonctionnement s'équilibre à 527 993.30 euros et la section d'investissement à 518 352.80 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 du budget principal présenté ce jour, comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	527 993,30 €	527 390,00 €
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 – RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		603.30€
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	527 993,30 €	527 993,30 €
INVESTISSEMENT		
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	377 050.00 €	465 352.80 €
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	98 500,00 €	53 000,00 €
001 – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	42 802.80 €	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	518 352.80 €	518 352,80 €
TOTAL DU BUDGET	1 046 346,10 €	1 046 346,10 €

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Affiché le

ID : 022-212201156-20230405-2023_02_08-BF

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 9 voix « Pour »,

- APPROUVE le budget primitif du budget principal arrêté comme présenté ci-dessus :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification

Le 24 AVR. 2023

Le secrétaire de séance
Alain JOANNOT
3^{ème} adjoint au Maire



Le Maire,
Philippe LE JONCOUR

